

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 9 juillet 2013 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Robert Leclerc;  
André Bernier;  
Guy Lapointe.

La Conseillère : madame : Barbara Beugger.

Est absente, la conseillère, madame Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

202-07-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 **Déclaration de propriété en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* : rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Œillets;**
- 10.2 **Don à la Croix-Rouge pour les victimes de Lac-Mégantic;**
- 10.3 **Demande de monsieur Robert Huot;**
- 10.4 **Appui financier pour «Place aux jeunes MRC d'Acton»;**
- 10.5 **Projet d'aqueduc de la route 116 et de la rue des Érables - Décompte progressif numéro 2;**
- 10.6 **Offre d'achat pour l'acquisition du lot 1 957 883;**
- 10.7 **Budget de travail pour le projet de nouvel édifice municipal multifonctions;**
- 10.8 **Ajout d'un arrêt obligatoire au coin de la rue Lajoie et de la rue de la Promenade;**
- 10.9 **Demande de soutien financier pour la patinoire multifonctionnelle – Centre financier aux entreprises Desjardins Vallée du Richelieu-Yamaska**
- 10.10 **Prolongation de délai pour le nettoyage de l'entreprise 9146-7670 Québec inc.**

**2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2013 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 JUIN 2013**

203-07-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 juin 2013 et de la séance spéciale du 17 juin 2013.

**3. FINANCES**

204-07-2013

**3.1 Compte à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2013 au montant de 45 063,31 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de juin 2013 pour une somme de 85 705,78 \$.

**3.2 Décompte progressif no. 3 – Aménagement et mise en service du puits numéro 1**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement, de mise en service du puits numéro 1, de construction d'une conduite d'adduction et de réorganisation de la tuyauterie du bâtiment de service existant sont complétés;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 présenté par monsieur Yves Aubin, hydrogéologue, de la firme « Laforest Nova Aqua », datée du 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 3 est d'un montant de 2 776,81 \$, incluant les taxes et une retenue de 10%;

205-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère:

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 3, et ce, pour un montant de 2 776,81 \$ à l'entrepreneur « Groupe Allaire Gince Infrastructures inc.»;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 3.

**3.3 Paiement de facture à la firme «Laforest Nova Aqua»**

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2013-06-08, concernant la surveillance du raccordement du puits numéro 1 et l'attestation des travaux, au montant de 12 503,23 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforest Nova Aqua (LNA) doit produire un crédit pour certaines démarches administratives effectuées lors de la facturation;

CONSIDÉRANT LES écarts de coûts importants entre l'estimé budgétaire et la somme des factures reçues;

CONSIDÉRANT QUE LNA n'a pas à ce jour, produite le crédit ni les pièces justificatives à l'explication des écarts de coûts;

206-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que le paiement de la facture à la firme Laforest Nova Aqua soit reporté à la session régulière de ce conseil de septembre 2013.

#### **4. ADMINISTRATION**

##### **4.1 Vente du lot 5 294 707 à monsieur Bertrand Miclette**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 132-05-2013 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bertrand Miclette accepte la proposition de vente de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 5 294 707 est maintenant immatriculé;

207-07-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit mandatés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour et au nom de la Municipalité;

QUE la Municipalité dispose d'un délai d'une année à compter de la signature de l'acte pour déplacer la clôture existante.

##### **4.2 Demande de soutien financier pour la patinoire multifonctionnelle – Caisse Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire de la Rivière Noire est l'institution financière choisie par la Municipalité d'Upton et qu'elle y détient ses comptes;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire appuie les initiatives communautaires locales et régionales ayant trait au développement économique, à la santé, à l'éducation, aux arts, à la culture ainsi qu'aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la patinoire de type multifonctionnel et multisports et de son réaménagement reflète les intérêts de ses membres et ses priorités de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé préliminaire du coût des travaux pour le projet est d'une somme de 180 000,00 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada financera 50 % du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et les partenaires financiers doivent pourvoir au financement de l'autre portion du coût du projet soit 90 000,00 \$;

208-07-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que la Municipalité demande un soutien financier à la Caisse populaire de la Rivière Noire pour l'aménagement de la patinoire multifonctionnelle.

#### **4.3 Dépôt du rapport financier annuel de la bibliothèque municipale d'Upton**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport financier annuel 2012 de la bibliothèque municipale et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.4 Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter la rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales qui auront lieu le 3 novembre prochain;

209-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère:

QUE soient décrétées les rémunérations suivantes pour la tenue des élections municipales:

Scrutateur d'un bureau de votation :	15,75 \$ de l'heure;
Secrétaire d'un bureau de votation :	11,25 \$ de l'heure;
Primo :	13,75 \$ de l'heure;
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs :	14,25 \$ de l'heure;
Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs :	11,25 \$ de l'heure;

QUE le président d'élection soit rémunéré au taux horaire régulier pour la tenue du jour de vote par anticipation ainsi qu'à la journée du scrutin;

QUE l'adjoint au président d'élection soit rémunéré à un taux de 75 % du taux horaire du président d'élection pour la tenue du jour de vote par anticipation ainsi qu'à la journée du scrutin.

### **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Formation «Pompier 1» pour messieurs Frédéric Joubert et Dany Chicoine**

CONSIDÉRANT L'embauche de deux pompiers soient messieurs Frédéric Joubert et Dany Chicoine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription desdits pompiers au programme de formation « Pompier 1 »;

210-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit inscrit messieurs Frédéric Joubert, Dany Chicoine au programme de formation « Pompier 1 », et ce, au montant de 6 400,00 \$, plus les taxes et les frais inhérents à cette formation.

## 6. TRANSPORT ROUTIER

211-07-2013

### 6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit approuvé, pour le mois de juillet 2013, un budget 7 612,62 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

### 6.2 Résultat des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un abri métallique au parc situé à l'angle de la route 116 et de la rue Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 2013-002 pour la fourniture et l'installation d'un abri métallique au parc situé à l'angle de la route 116 et de la rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Entreprise	Pointage
Trafic Innovation inc.	88 / 100
Tessier Récréo-Parc	71.44 / 100
Les Agences de l'Est P.J. inc.	81.4 / 100

212-07-2013

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire ayant le pointage le plus élevé est conforme;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit retenue la soumission au plus haut pointage et conforme soit celle de l'entreprise «Trafic Innovation inc.» pour la fourniture et l'installation d'un abri métallique au parc situé à l'angle de la route 116 et de la rue Saint-Éphrem, et ce, pour une somme de 30 072,86 \$, taxes incluses;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme «Pacte rural local».

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1 Valorisation des boues des géotubes de la station d'épuration

CONSIDÉRANT L'appel d'offres réalisé en 2008 pour la vidange et la disposition des boues de la station d'épuration de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Terratube» qui se nomme maintenant «ASDR Environnement» fut retenue pour la réalisation des travaux en deux étapes soient dans un premier temps le pompage, la déshydratation des boues et ultérieurement la valorisation de ces boues;

CONSIDÉRANT LES résolutions 182-05-2008 et 208-07-2011 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LES lettres de l'entreprise «Terratube» datées du 2 juin 2008 et du 17 juin 2013 qui confirment que l'entreprise appliquera les frais de valorisation au prix coûtant, et ce, avec présentation des pièces justificatives (factures);

CONSIDÉRANT QUE les boues peuvent maintenant être valorisées et qu'ainsi elles pourront être disposées au coût de 42,50 \$ la tonne de matière humide pour une quantité approximative de 600 tonnes humides;

**213-07-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit mandatée l'entreprise «ASDR Environnement» pour la valorisation des boues facturées au prix coûtant, et ce, au taux unitaire de 42,50 \$ la tonne de matière humide pour une somme d'environ 25 500,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le surplus accumulé affecté aux boues déduction faite de la taxe de vente fédérale remboursée.

## **7.2 Mandat de surveillance des travaux de soutirage des boues des géotubes**

CONSIDÉRANT L'offre de service de la firme « Aquatech inc. » pour la surveillance des travaux de soutirage des boues des sacs géotubes comprenant la supervision de la disposition des boues et l'analyse de siccité par un laboratoire accrédité, et ce, pour un montant de 1 115,04 \$;

**214-07-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit mandatée la firme « Aquatech inc. » pour la surveillance des travaux de soutirage des boues des sacs géotubes, et ce, pour une somme de 1 115,04 \$;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux, soit utilisé le surplus accumulé affecté aux boues déduction faite de la taxe de vente fédérale remboursée.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Soirée de Noël pour le personnel**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal;

**215-07-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit réservé le Vieux Moulin pour la tenue de la fête de Noël;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QU'un budget d'environ 32,00 \$ par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 500,00 \$ soit attribué pour la soirée dansante (ou karaoké, vérifier avec le conseil et les employés).

## **8.2 Offre de services professionnels pour la réfection de la patinoire extérieure**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire la réfection de la patinoire extérieure située au Chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme «Consumaj» comprend le complément de relevé d'arpentage, la conception du béton, la préparation des plans et devis, le processus de soumissions, la surveillance de la mise en place des fondations excluant un test de densité ainsi que la surveillance des travaux incluant la mise en place du béton, et ce, pour un montant de 13 200,00 \$, plus les taxes applicables;

216-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit acceptée l'offre de services de la firme «Consumaj», pour un montant de 13 200,00 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du financement par le Ministre de l'aide financière demandé dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

## **8.3 Adoption de politique familiale incluant municipalité amie des aînés (MADA)**

Ce point est reporté à l'ajournement de l'assemblée.

## **8.4 Embauche d'une animatrice supplémentaire pour le camp de jour 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une animatrice pour le camp de jour 2013 vu le nombre élevé d'inscriptions hors délai;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Audrey Dubreuil, recommandent l'embauche de madame Gabrielle Simard;

CONSIDÉRANT QU'elles avaient déjà rencontré la candidate en entrevue pour le poste d'animatrice;

217-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit engagée madame Gabrielle Simard et qu'elle entre en poste le 8 juillet 2013;

QUE son horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 11,00 \$.

## 9. URBANISME

### 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2013

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### 9.2 Mandat à la Municipalité régionale de comté pour la préparation d'un projet de règlement omnibus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir les dispositions relatives aux usages et constructions accessoires en cour avant pour un établissement institutionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà mandatée la MRC pour rédiger un projet de règlement relatif aux minis fermettes, résolution numéro 166-05-2013;

CONSIDÉRANT QUE diverses dispositions sont à revoir au règlement de zonage notamment pour en clarifier son contenu;

218-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit mandatée la Municipalité régionale de comté pour la rédaction d'un projet de règlement omnibus afin de revoir les dispositions relatives aux usages et constructions accessoires en cour avant pour un établissement institutionnel ainsi que prévoyant les recommandations de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoît Provost relativement à diverses dispositions à clarifier.

## 10. DIVERS

### 10.1 Déclaration de propriété en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales : rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Œillets

CONSIDÉRANT LA résolution 325-11-2012;

CONSIDÉRANT QU'à certains endroits sur les rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Œillets, les assiettes des chemins publics existants ne sont pas conformes aux titres de propriété que la Municipalité détient;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié tout avis public pour devenir propriétaire du terrain sur lequel est construit un chemin existant en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des susdits articles, la Municipalité d'Upton déclare sa propriété sur les lots, du cadastre du Québec, suivants:

- Pour la rue des Lilas : 1 960 170, 1 960 177, 1 960 178, 1 960 183, 5 108 494, 5 108 496, 5 108 498, 5 108 499, 5 108 501, 5 108 503, 5 108 505, 5 108 507, 5 108 509, 5 108 511, 5 108 513, 5 108 515, 5 108 517, 5 108 519, 5 108 521, 5 108 523, 5 108 525, 5 108 527 et 5 108 532;
- Pour la rue des Muguets : 5 108 531 et 5 108 533;



- Pour la rue des Pivoines : 5 108 529;
- Pour la rue des Glaïeuls : 1 960 174;
- Pour la rue des Jonquilles : 1 960 171, 1 960 173 et 1 960 181;
- Pour la rue des Œillets : 1 960 172 et 1 960 182;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités exigées en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* sont complétées;

**219-07-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE la Municipalité d'Upton se prévaut des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'acquérir l'assiette des chemins sur lesquels le chemin public est construit, en l'occurrence les rues des Lilas, des Muguets, des Pivoines, des Glaïeuls, des Jonquilles et des Œillets;

QUE soit mandatés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour et au nom de la Municipalité.

#### **10.2 Don à la Croix-Rouge pour les victimes de Lac-Mégantic**

CONSIDÉRANT LA tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT L'invitation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à faire preuve de générosité;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécial à l'intention des victimes;

**220-07-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère de faire un don à la Croix-Rouge pour soutenir les victimes de Lac-Mégantic, et ce, au montant de 50,00 \$.

#### **10.3 Demande de monsieur Robert Huot**

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Robert Huot, résidant dans le secteur de la Montée des Pins, pour ajouter une lumière sur la rue des Épinettes et une autre à l'angle des rues des Plaines et des Sapins;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est en zone de villégiature et non en zone urbaine;

**221-07-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère de refuser la demande d'ajout de lumières de rue faite par monsieur Robert Huot.

#### **10.4 Appui financier du programme «Place aux jeunes MRC d'Acton»**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue de madame Joliane Delisle, agente de migration pour le programme «Place aux jeunes MRC d'Acton», et ce, pour un montant de 300,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme «Place aux jeunes MRC d'Acton» sollicite financièrement la Municipalité pour pouvoir réaliser leurs activités pour l'année 2013-2014;

222-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère d'appuyer financièrement le programme «Places aux jeunes MRC d'Acton», et ce, pour un montant de 300,00 \$.

#### **10.5 Projet d'aqueduc de la route 116 et de la rue des Érables - Décompte progressif numéro 2**

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro 2 modifié présenté par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme «Consumaj inc.», dûment mandaté par la résolution 339-11-2012 afin d'effectuer la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route 116 et de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 2 s'établit à 390 768,00 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

223-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 2, et ce, pour une somme de 390 768,00 \$ à l'entrepreneur « Construction DJL inc.»;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 2;

QUE pour pourvoir au paiement de ces coûts soit utilisé l'emprunt temporaire contracté à cet effet;

QUE le paiement de ces travaux est financé par le Programme de taxes sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

#### **10.6 Offre d'achat pour l'acquisition de l'immeuble sis au 726, rue Brasseur à Upton**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir l'immeuble sis au 726, rue Brasseur à Upton, numéro de lots 1 957 883 et 1 957 611 afin d'y implanter un édifice municipal multifonctions;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont disposés à vendre l'immeuble pour un montant de 325 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sera vendu sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sera libéré au plus tard 1 an à compter de la signature de l'acte de vente;

224-07-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera un dépôt de 50 000,00 \$;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était en long cité;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée a procéder aux démarches pour la production d'une offre d'achat en bonne et du forme;

QUE la promesse d'achat soit irrévocable;

QUE le maire, monsieur Yves Croteau et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soient autorisés à signer la promesse d'achat pour l'acquisition de l'immeuble sis au 726, rue Brasseur à Upton, numéro de lots 1 957 883 et 1 957 611;

QUE le montant du dépôt soit prit au surplus accumulé non affectés.

#### **10.7 Budget de travail pour le projet de nouvel édifice municipal multifonction**

CONSIDÉRANT LE projet d'un nouvel édifice municipal multifonction;

CONSIDÉRANT LE programme d'infrastructures Québec – Municipalité volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) offrant une subvention allant jusqu'à 75 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT LE besoin d'engager des services professionnels pour obtenir des croquis, des estimations, etc.;

225-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière ainsi que tout document requis;

QUE soit décrété un budget de travail, et ce, pour un montant de 20 000,00 \$ afin d'engager des services professionnels ainsi que pour tout autres dépenses qui pourraient être requises aux fins de la demande d'aide financière.

**10.8 Ajout d'un arrêt obligatoire au coin de la rue Lajoie et de la rue de la Promenade**

CONSIDÉRANT UNE demande pour l'ajout d'un arrêt obligatoire au coin de la rue Lajoie et de la Promenade;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des travaux publics lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2013;

226-07-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE la Municipalité décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers à l'intersection des rues Lajoie et de la Promenade;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton.

**10.9 Demande de soutien financier pour la patinoire multifonctionnelle – Centre financier aux entreprises Desjardins Vallée du Richelieu-Yamaska**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la patinoire de type multifonctionnel et multisports et de son réaménagement reflète les intérêts des membres et des priorités de développement du Centre financier aux entreprises Desjardins Vallée du Richelieu-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé préliminaire du coût des travaux pour le projet est d'une somme de 180 000,00 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada financera 50 % du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et les partenaires financiers doivent pourvoir au financement de l'autre portion du coût du projet soit 90 000,00 \$;

227-07-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que la Municipalité demande de soutien financier au Centre financier aux entreprises Desjardins Vallée du Richelieu-Yamaska pour l'aménagement de la patinoire multifonctionnelle.

**10.10 Prolongation de délai pour le nettoyage de l'entreprise 9146-7670 Québec inc.**

CONSIDÉRANT LA progression du nettoyage entrepris par l'entreprise 9146-7670 Québec inc.;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 162-05-2013 mentionnant un délai jusqu'au 7 juillet 2013 pour terminer de nettoyer le terrain;

228-07-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que la Municipalité prolonge le délai jusqu'au 30 septembre 2013.

## 11.PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 12.CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de juin 2013.

229-07-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2013.

## 13.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

230-07-2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que la présente assemblée soit levée à 20h42 et qu'elle soit ajournée au 12 août à 10h30.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.